

CONTRE JOURNAL FINANCIER **CLAQUE 40**

ligne conseil bancaire

RVB : Lettres mortes !

Comme chaque année le dispositif et les critères d'attribution de la Rémunération Variable Bancaire sont posés ■ Comme chaque année les patrons y glissent quelques nouveautés susceptibles d'affiner et d'améliorer la qualité de la rémunération des conseiller-es bancaires ■ Et comme chaque année nous ne sommes pas au bout de nos surprises... pas forcément allant dans le sens d'une bonification de la fiche de paie !

Au départ, pas de changement mais...

D'entrée les patrons de LBP se veulent rassurants et d'expliquer qu'avant tout rien ne change... Une telle annonce ne peut rendre que méfiant !

En effet, si le dispositif mis en place en 2017 est reconduit sur le fond (50% part collective et 50% part managériale), la forme enregistre quelques nouveautés.

Première nouveauté :

Dans le contrat de performance, 25% de la part collective sont consacrés à la conquête de nouveaux clients particuliers et pros (PACS 2018)... En 2017, pour 1 client "gagné", 3 sont "perdus" !!! La conquête du Graal risque de s'avérer être une allégorie du contrat de performance....qui pourrait coûter cher !

Deuxième nouveauté :

Pour les CSI "sectorisés", le régime est identique à la ligne-conseil bancaire du Secteur. Les CECI et les CFAS installés dans les Maisons de l'Habitat se verront attribuer une RVB 100% managériale.

Troisième nouveauté :

Théoriquement les contrats de performance seront en lien avec la réalité du

terrain : A urbain, B semi-urbain, C semi-rural et D rural. Néanmoins la part managériale sera soumise à une forte dose de conformité... Une variable d'ajustement ? Pour moins de 15% de dossiers non conformes le COBA touchera l'intégralité de sa part managériale, entre 15 et 30% de non-conformité elle sera automatiquement réduite de moitié sauf sur dérogation du DS. Et au-delà de 30% de non-conformité, il aura un zéro punitif pointé sur sa fiche de paie, sauf dérogation du DT...

Ces dérogations à géométrie variable seront autant de moyens de marchandage et de chantage !

Une redistribution toujours au portrait !

L'autonomie et la confiance dans le professionnalisme des conseiller-res bancaires restent toujours un voeu pieux ! Un Graal ? Si la part collective est toujours "sacralisée" autour de la table ronde, même si elle peut être utilisée comme un moyen de stigmatiser les COBAs considéré-es comme défaillant-es, la part managériale reste une méthode de pression voire même d'intimidation.



Le constat de non-conformité d'un dossier est tellement facile à démontrer dans un contexte de pression commerciale exacerbée.

Ainsi, cette mécanique d'un taux de non-conformité mise à disposition du DS pourrait permettre à ce dernier d'avoir une emprise sur la répartition de l'enveloppe. Ce nouveau dispositif serait-il un instrument de sanction ?

Comme d'habitude, il faut faire toujours plus au même prix. Cette RVB servira-t-elle de paravent pour une politique de réduction des coûts ?

Cette RVB reste toujours un outil de contrôle et de fustigation de l'activité !

SUD PTT revendique une vraie autonomie des conseiller-ères bancaires et une réelle confiance dans leur capacité professionnelle !

Des passeports ! Mais pourquoi faire ?

SUD PTT a été interpellé par des conseiller-es bancaires à propos de la mise en place de passeports dans le cadre du projet de formation 2018. Celui-ci s'inscrit dans les desseins d'un programme plus vaste intitulé "Compétences 2020". Ce dispositif de passeport pose de nombreuses questions et tout particulièrement à propos de ses objectifs et de son utilité.

SUD PTT a décidé de demander des explications à la direction "transverse" de La Banque Postale, des Services Financiers et du Réseau.

Ce dispositif ne doit pas voir le jour.

Il est inacceptable pour les conseiller-es bancaires de voir aujourd'hui leur expérience, leurs compétences, leur professionnalisme remis en cause par l'obtention ou pas de ces passeports ...

A moins que le Siège ne soit dans une démarche visant à réduire coûte que coûte le nombre de COBA pour faire baisser son coefficient d'exploitation !



Paris, le 21 février 2018

Fédération
des activités postales et des télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr

A l'attention de M. Didier Moaté
DRH de La Banque Postale,
des Services Financiers et du Réseau La Poste
9 rue du Colonel Pierre-Avia
75757 Paris Cedex 15

Monsieur le Directeur,

Objet : Mise en place de la procédure des passeports à l'attention des conseiller-ères bancaires.

Le plan national de formation 2018 à destination des conseiller-ères bancaires propose de mettre en place une série de passeports, 3 au total : Passeport Face à Face, Passeport à Distance et Passeport Conquête. Ce dispositif s'inscrit dans le projet « Compétences 2020 ».

Dans les Secteurs, la ligne conseil bancaire nous a fait état de beaucoup d'interrogations quant à leur objectif et leur utilité. En effet, de nombreuses questions sont soulevées par l'ensemble des conseiller-ères bancaires :

- Pourquoi des passeports ?
- A quoi servent-ils ?
- Sont-ils obligatoires ?
- S'ils ne sont pas obtenus qu'advient-il de le/la conseiller-ère bancaire ?
- Auront-ils une conséquence sur la promotion ?
- Pourquoi aujourd'hui remettre en cause mon expérience sur le poste ?
- ...

A toutes ces questions, il nous semble important de répondre avec clarté et transparence. En effet, compte tenu des orientations du plan stratégique 2020 et des multiples projets concomitants entre LBP, les Services Financiers, le Réseau ; la ligne conseil bancaire s'interroge sur ce manque de lisibilité et les incertitudes sur son avenir professionnel.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur, de notre parfaite considération.

Pour la Fédération SUD PTT
Philippe FOUILLOU

Copie à Yves Desjacques Directeur Général Adjoint en charge des ressources humaines et des relations sociales, et membre de comité exécutif.

SUD PTT exige le retrait immédiat de ce dispositif !